

Pour les protéger, faites-les identifier



**DONNEZ LUI
SA PROPRE IDENTITÉ
ET OFFICIALEZ
LE LIEN ENTRE VOUS**



Retrouvez-le et
récupérez-le, le plus
rapidement en cas de
fugue ou s'il est déclaré
entré en fourrière



Facilitez vos
démarches
administratives et
évitez les litiges



Voyagez à
l'étranger grâce à
l'obtention de
son passeport



Facilitez son
suivi médical

Plus qu'une **obligation légale**,
l'**identification** est un acte de **protection animale**.





MIEUX COMPRENDRE L'IDENTIFICATION



UNE OBLIGATION LÉGALE

Tous les chiens de plus de **4 mois** et les chats de plus de **7 mois** doivent obligatoirement être identifiés.

L'identification est souvent réalisée lors de la première visite chez le **vétérinaire**.

L'identification consiste le plus souvent à insérer une **puce électronique** sous la peau. Ce geste est indolore pour votre animal.

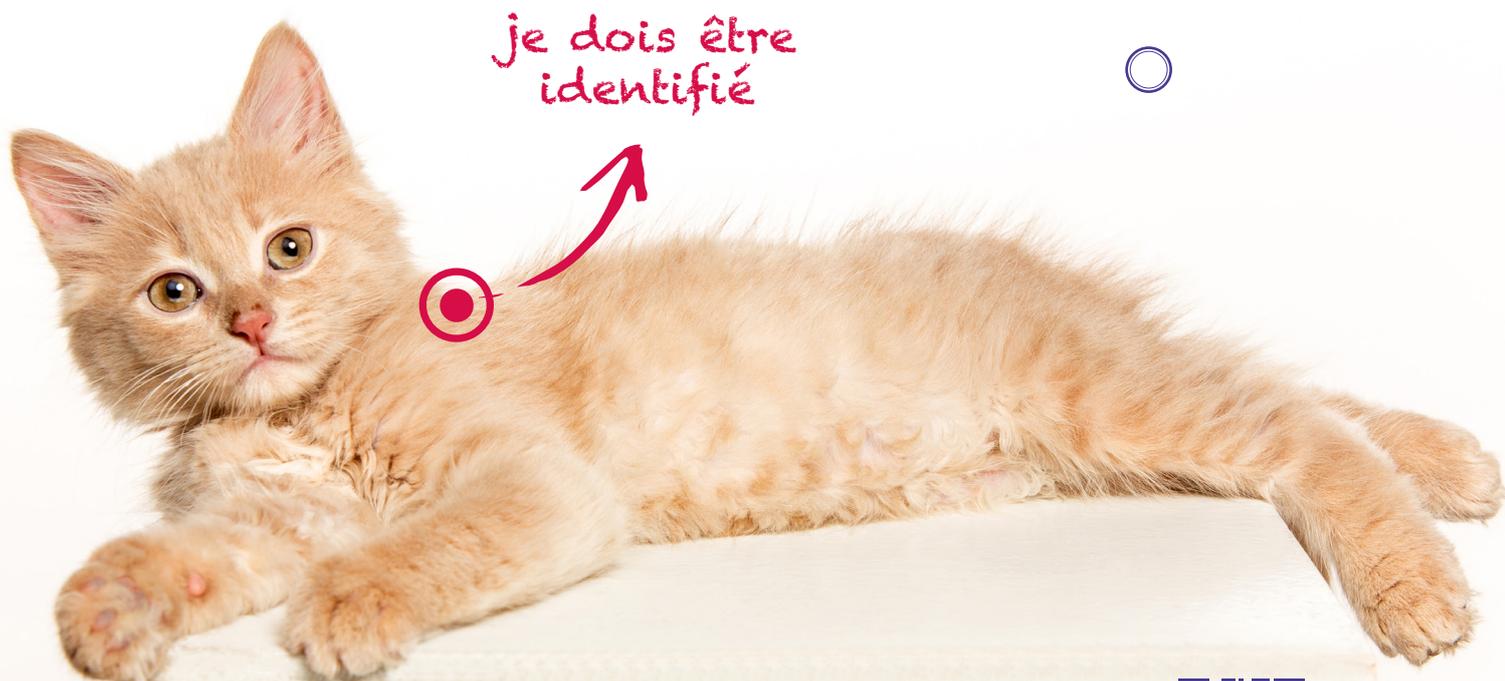
Si vous souhaitez **acheter, vendre ou donner** un chien ou un chat, celui-ci devra impérativement avoir été identifié en amont.

LE SEUL LIEN OFFICIEL ENTRE VOTRE ANIMAL ET VOUS

Grâce aux informations que vous avez indiquées dans le **Fichier National I-CAD**, votre animal vous est officiellement rattaché.

Si votre animal a **fugué** et qu'il est **retrouvé** par un particulier ou par un professionnel, ou qu'il est déclaré **entré en fourrière**, c'est sur la base de ces informations que vous serez contacté afin de venir le récupérer.

Pensez à actualiser régulièrement vos coordonnées, notamment en cas de **déménagement** ou de **départ en vacances**.



Pour en savoir plus,
rendez-vous sur **identifier-mon-animal.fr**
ou parlez-en à votre vétérinaire.

